|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| A M B A S S A D E DU TOGO*Mission Permanente auprès de l'Office des Nations Unies, de l'Organisation Mondiale du Commerce et des autres Organisations Internationales à Genève* |  |  REPUBLIQUE TOGOLAISE *Travail- Liberté-Patrie* |

# 42ème SESSION DE L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL (EPU)

**EXEMEN DE LA SITUATION DES DROITS DE L’HOMME EN ZAMBIE**

DECLARATION DE LA DELEGATION TOGOLAISE

***Projet, Vérifier au prononcé Genève, 30 Janvier 2023***

 ***14h 30 - 18 h 00***

**Monsieur le Président**,

Ma délégation félicite la Zambie pour les progrès réalisés, ces dernières années, en matière de promotion et de protection des droits humains. Nous saluons sa coopération constructive avec les Titulaires de mandats et la ratification de certains Instruments internationaux, y compris l’adhésion à la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide.

Le Togo félicite également le Gouvernement de la Zambie l’élaboration et la mise en œuvre effective du septième plan national de développement, l’élaboration de la Stratégie nationale de l’éducation financière 2019-2024, la mise en place des politiques et directives pour lutter contre la violence basée sur le genre.

Tout en encourageant la Zambie à poursuivre ses efforts, le Togo recommande, dans un esprit de dialogue constructif, ce qui suit :

* Ratifier les trois Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l’enfant et le Protocole facultatif à la Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes ;
* Procéder à la ratification de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille ;
* Ratifier le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Le Togo souhaite, enfin, à la Zambie, un examen fructueux.

**Je vous remercie !**